

# Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal (Québec) H2L 1E4; téléphone : (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283

## COMMUNIQUE DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Le 14 mai 1998

### 670 ORGANISMES QUEBÉCOIS FÉLICITENT LE GOUVERNEMENT POUR LE PROJET DE LOI SUR LE TABAC

**Québec, le 14 mai 1998** – Des représentants et membres de la Coalition étaient présents aujourd’hui pour applaudir le dépôt du projet de loi sur le tabac du ministre Jean Rochon à l’Assemblée nationale.

« Enfin », a dit Louis Gauvin, porte-parole de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*. « Le gouvernement propose des mesures législatives raisonnables, efficaces et rigoureuses pour combattre l’énorme problème du tabagisme au Québec. Nous félicitons le gouvernement pour avoir enfin décidé de combattre la cause de décès évitables la plus importante dans notre société.

« Il y aura certainement quelques améliorations à y apporter, mais la législation répond en général à nos revendications et mérite d’être appuyée dans son ensemble. Par exemple, nous allons recommander d’étendre l’interdiction de fumer à certains autres milieux publics, comme les centres commerciaux.

« Si le gouvernement du Québec souhaite réellement protéger la santé du public, il devrait faire de l’adoption de la loi avant l’été sa priorité. Étant donné la possibilité d’élections à l’automne, on risque de tout perdre si le vote final sur ce projet de loi n’a pas lieu avant la fin juin. Le gouvernement doit maintenant s’assurer que le processus législatif permette son adoption avant les vacances d’été.

« L’industrie du tabac s’objectera sans aucun doute à une processus d’adoption rapide. En effet, tout délai joue en sa faveur. Allonger le processus législatif est une tactique favorite de l’industrie. Elle se plaindra sûrement du manque de consultations et d’études qui valident le besoin d’une nouvelle loi.

« Cependant, le projet de loi du ministre Rochon est le résultat de plusieurs années de consultations, d’études et de délibérations. Selon nous, le débat politique sur sa nécessité est clos. La commission parlementaire sera amplement suffisante pour examiner les détails du projet de loi et y apporter les améliorations nécessaires. Aucune raison ne justifie que l’on reporte son adoption après l’été. Chaque jour, 30 Québécois meurent du tabac et 55 jeunes commencent à fumer. La situation est urgente, le projet de loi est solide et, qui plus est, le public y est favorable. »

La législation propose, entre autres,

- une meilleure protection contre la fumée du tabac dans les milieux de travail et les lieux publics ;
- des mesures pour empêcher la vente illégale aux mineurs ;
- un contrôle de la fabrication du tabac ;
- une quasi-interdiction de la publicité directe pour le tabac ;
- une interdiction de la commandite de tabac, accompagnée d’un fonds pour remplacer celle qui finance déjà des événements québécois.

La *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac* est la deuxième plus grande coalition antitabac au monde (après celle du Brésil), selon l'*Organisation mondiale de la santé*. Elle comporte 671 organismes québécois membres, dont environ 250 municipalités, 70 CLSC, 55 hôpitaux ou centres hospitaliers, 50 commissions scolaires ou comités de parents, et une cinquantaine d'organismes provinciaux, dont la Conférence des Régies régionales de la santé et des services sociaux du Québec, le Conseil des directeurs de santé publique, l'Association des cardiologues du Québec, l'Association des chirurgiens cardio-vasculaires et thoraciques du Québec, l'Association des chirurgiens dentistes du Québec, l'Association des chirurgiens généraux du Québec, l'Association des dentistes en santé communautaire du Québec, l'Association des internistes rhumatologues et gériatres du Québec, l'Association des médecins microbiologistes infectiologues du Québec, l'Association des médecins omnipraticiens de l'Ouest du Québec, l'Association des médecins omnipraticiens du Québec, l'Association des médecins spécialistes en santé communautaire du Québec, l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec, l'Association des ophtalmologistes du Québec, l'Association des pathologistes du Québec, l'Association des pédiatres du Québec, l'Association des pneumologues de la province de Québec, l'Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec, l'Association d'oto-rhino laryngologie et chirurgie cervico-faciale du Québec, l'Association du cancer de l'Est du Québec, l'Association médicale du Québec, l'Association pour la santé publique du Québec, le Collège des médecins de famille du Canada – section Québec, le Collège des médecins du Québec, l'Ordre régional des infirmières et infirmiers de Québec, la Société dentaire du Québec, la Société de pneumologie du Québec, la Société canadienne du cancer — Division Québec et l'Union québécoise pour la conservation de la nature.

**Pour plus de renseignements** : Nicole Yip-Hoi, (514) 598-5533

**Pour des entrevues** : Louis Gauvin (à Québec), téléavertisseur : (514) 361-7046

